



Fiche de données de sécurité en conformité avec Règlement EC No 1907/2006
(Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fill Core**

Produit n°: a040

Date: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Page 1 of 15

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit:

Nom commercial: BASWA Fill Core

Identité des substances qui contribuent à la classification du mélange: 2-methylisothiazol-3(2H)-une

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes: Préparation de revêtements de murs et de plafonds acoustiquement efficaces.

Utilisations conseillées: Aucune utilisation déconseillée, tant que les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité sont respectées.

1.2 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

BASWA *acoustic* AG

Rue:Marmorweg 10

Code postal/ville: CH-6283 Baldegg / Suisse

Téléphone:+41 41 914 02 22

Fax:+41 41 914 02 20

E-Mail: info@baswa.com

Point de contact pour les informations techniques:

BASWA *acoustic* AG

E-mail: msds@baswa.com, téléphone: +41 41 914 02 11

1.3 Numéro de téléphone pour les urgences:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (service 24 heures sur 24) : Suisse : 145

Dans le monde entier:+ 41 44 251 51 51

SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le Règlement (EC) No 1272/2008: GHS (Global harmonized System):

Peau Sens. 1A, H317

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées est indiqué dans la section 16.

2.1 Éléments d'étiquetage:

Selon le règlement (EC) No 1272/2008, GHS (Global harmonized System):

Fiche de données de sécurité en conformité avec Règlement EC No 1907/2006
(Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fill Core**

Produit n°: a040

Date: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Page 2 of 15

Pictogramme Danger:



Signification: Attention

Déclaration de danger

H317: Peut causer une réaction allergique sur la peau.

Déclaration(s) de précaution:

P261: Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272: Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P280: Porter des gants de protection / protection des yeux / protection du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grandes eaux.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demandez un avis médical/une attention particulière.

P362+P364: Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Composition:

Contient: 2-methylisothiazol-3(2H)-un

2.2 Autres dangers:

Résultats sur les évaluations PBT et mPmB : Ce mélange ne répond pas aux critères de PBT dans conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII. Ce mélange ne répond pas aux critères applicables au mPmB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 Substances:

Pas applicable

3.2 Mélanges:

Les substances qui composent le mélange et qui représentent un danger pour la santé ou l'environnement selon le règlement (CE) n° 1272/2008, sont classées PBT / vPvB ou incluses dans la liste des substances candidates. Composants soumis à des limites d'exposition professionnelle :

**Fiche de données de sécurité en conformité avec Règlement EC No 1907/2006
(Article 31)**

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fill Core**

Date: 22/10/2019

Produit n°: a040

Imprimé le: 22/10/2019

Page 3 of 15

Indicateurs	Identification chimique internationale	Concentration	Classification - Règlement (CE) n 1272/2008 (CLP)	Limites de concentration spécifiques, M-Factors
CAS No: 2682-20-4 CE No: 220-239-6 INDEX No: 613-326-00-9 REACH No: -	2-methylisothiazol-3(2H)-un	≤,01%	Aigue Tox. 2, H330 Aigue Tox. 3, H301 Aigue Tox. 3, H311 Peau Corr. 1B, H314 Yeux Dom. 1, H318 Peau Sens. 1A, H317 Aquatic Aigue 1, H400 Aquatic Chronique 1, H410 EUH071	Peau Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % M = 10 M = 1

3.2.3 Composants soumis à des limites d'exposition professionnelle :

Indicateurs	Identification chimique internationale	Concentration
CAS No: 65997-17-3 CE No: 266-046-0 INDEX No: - REACH No: -	Glass, oxide, chemical	<30%
CAS No: 7631-86-1 CE No: 231-545-4 INDEX No: - REACH No: -	Silicon dioxide	<25%
CAS No: 1317-65-3 CE No: 215-279-6 INDEX No: - REACH No: -	Limestone (calcium carbonate)	<10%
CAS No: 471-34-1 CE No: 207-439-9 INDEX No: - REACH No: -	Calcium carbonate	<5%
CAS No: 7664-41-7 CE No: 231-635-3 INDEX No: 007-001-00-5 REACH No: -	Ammonia, anhydrous	<1%

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées est indiqué dans la section 16.
Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail : Voir la section 8.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours:

Recommandation générale:

Ayez le contenant, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité du produit à portée de main lorsque vous appelez le médecin.
Éloignez la personne affectée de la source d'exposition. Déplacez la personne à l'air frais et donnez-lui du repos.

Ne donnez rien à boire à la victime si elle est inconsciente.

Des symptômes comme conséquences d'une intoxication peuvent apparaître après l'exposition, en cas de doute d'exposition directe au produit chimique ou de malaise persistant, consulter un médecin en montrant la FDS du produit.



**Fiche de données de sécurité en conformité avec Règlement EC No 1907/2006
(Article 31)**

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fill Core**

Produit n°: a040

Date: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Page 4 of 15

Après Inhalation:

En cas d'apparition de symptômes d'intoxication, éloignez la personne affectée de la zone d'exposition, déplacez-la vers l'air frais. Consultez un médecin si les symptômes persistent ou s'aggravent.

Contact sur la peau:

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau ou doucher la personne affectée si nécessaire, avec beaucoup d'eau et du savon neutre. Consultez un médecin si les symptômes persistent ou s'aggravent.

Contact avec les yeux:

Rincez l'œil avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Évitez que la personne affectée ne ferme ou ne se frotte les yeux. Si la personne concernée utilise des lunettes de contact, celles-ci doivent être retirées tant qu'elles ne sont pas collées à l'œil, sinon cela produirait un dommage supplémentaire. Consultez un médecin si les symptômes persistent ou s'aggravent.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau

4.1 Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs :

Principaux symptômes et effets indiqués dans les sections 2 et 11.

4.2 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction:

Agents d'extinction appropriés :

Eau, vapeur d'eau, CO₂, mousse, agent d'extinction solide

Agents d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité:

Aucun

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange :

La combustion ou la décomposition thermique génère des sous-produits qui peuvent être très toxiques et, par conséquent, présenter un risque élevé pour la santé. (SECTION 10).

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie :

Utiliser un équipement de protection individuelle (article 8)

Empêcher l'eau d'extinction de contaminer les eaux de surface ou les nappes phréatiques. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.



**Fiche de données de sécurité en conformité avec Règlement EC No 1907/2006
(Article 31)**

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fill Core**

Produit n°: a040

Date: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Page 5 of 15

SECTION 6. LES MESURES RELATIVES AUX REJETS ACCIDENTELS

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle (article 8)

6.2 Précaution pour l'environnement:

Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau et le sol. En cas de déversement important ou si le produit contamine les lacs, les rivières ou les égouts, informez les autorités compétentes, conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela peut se faire en toute sécurité. Les gros déversements doivent être collectés mécaniquement pour être éliminés. Absorbent avec un matériau absorbant inerte (par exemple du sable, du gel de silice, un liant acide, un liant universel, de la sciure). Ramasser et transférer dans des conteneurs correctement étiquetés. Nettoyez soigneusement les sols et les objets contaminés tout en respectant les réglementations environnementales. Éliminer conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres sections :

Protection personnelle: SECTION 8

Traitement des déchets: SECTION 13

SECCIÓN 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre :

Conseils pour une manipulation sûre :

Utilisez un équipement de protection individuelle. Disposer d'une quantité suffisante de renouvellement et/ou d'extraction d'air dans les zones de travail. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Une douche oculaire d'urgence et une douche de sécurité doivent être situées à proximité immédiate. Avant de manipuler le produit, assurez-vous que le récipient est propre et qu'il s'agit du bon. Les conteneurs doivent être bien fermés et étiquetés de manière pratique

Mesures d'hygiène :

Ne buvez pas, ne mangez pas et ne fumez pas dans les zones de travail ; lavez-vous les mains après chaque manipulation. Enlevez les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute incompatibilité :

A conserver dans son emballage d'origine. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Stocker entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'abri des sources de chaleur, de l'inflammation et de la lumière directe du soleil. Ne pas congeler. Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/UE (SEVESO III).

**Fiche de données de sécurité en conformité avec Règlement EC No 1907/2006
(Article 31)**

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fill Core**

Date: 22/10/2019

Produit n°: a040

Imprimé le: 22/10/2019

Page 6 of 15

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :
Aucune

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle :

IDENTIFICATION	COMPOSANTS CONCENTRATION	VALEUR LIMITE OCCUPATIONALEX PUSURE	BASES	PARAMÈTRES DE CONTRÔLE/ AUTORISÉS CONCENTRATION
CAS No: - CE No: -	poussière de fibre	TWA		4 mg/m ³
CAS No: 7631-86-1 CE No: 231-545-4	Silicon dioxide respirable fraction	TWA	Austria, Slovenia, Hungary, Luxembourg, Switzerland	0.15 mg/m ³
			Belgium, Denmark, Estonia, Slovakia, France, Greece, Lithuania, Norway, United Kingdom, Romania, Czech Republic, Sweden	0.1 mg/m ³
			Bulgaria	0.07 mg/m ³
			Cyprus	10 mg/m ³ K/Q ¹
			Spain, Ireland	0.05 mg/m ³
			Finland	0.2 mg/m ³
			Italy, Portugal	0.025 mg/m ³
			Netherlands	0.075 mg/m ³
			Poland	0.3 mg/m ³
			USA	0.025 mg/m ³
CAS No: 1317-65-3 CE No: 215-279-6	Limestone (calcium carbonate)	MAK	Switzerland-SUVA	3mg/m ³ inhalable dust
CAS No: 471-34-1 CE No: 207-439-9	Calcium carbonate	MAK	Switzerland-SUVA	3mg/m ³ inhalable dust
CAS No: 7664-41-7 CE No: 231-635-3	Ammonia, anhydrous	TWA	GKV (Aus) VLEP/GWBB (BE) OIELV (EU) USA, IT, GR, ES	20 ppm 14 mg/m ³
		STELL		50 ppm 36 mg/m ³
		TWA	WAE (DA)	20 ppm 14 mg/m ³
		STELL	TRGS 900 (DE)	40 ppm 28 mg/m ³
		TWA		10 ppm 7 mg/m ³

**Fiche de données de sécurité en conformité avec Règlement EC No 1907/2006
(Article 31)**

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fill Core**

Date: 22/10/2019

Produit n°: a040

Imprimé le: 22/10/2019

Page 7 of 15

	STELL	VLRP (FR)	20 ppm 14 mg/m3
	TWA	AK (HU)	14 mg/m3
	STELL		36 mg/m3
	TWA		20 ppm 14 mg/m3
	STELL		50 ppm 36 mg/m3

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Equipement de protection personnel:

Protection pour la respiration:

EPI: Masque filtrant pour la protection contre les produits chimiques

Caracteristiques: Marqué «CE» Catégorie III. Le masque doit avoir un large champ de vision et une forme anatomique pour offrir une bonne étanchéité

Norme CEN: EN 136, EN 140, EN 405

Maintenance: Ne pas stocker dans des endroits exposés à des températures élevées et dans des environnements humides avant utilisation. Contrôle spécial sur les valves d'inhalation et d'expiration de l'adaptateur facial.

Observations: Lisez attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Les filtres seront fixés à l'équipement en fonction des caractéristiques de risque (particules et aérosols : P1-P2-P3, gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX), en les changeant selon les conseils du fabricant



Protection des mains:

EPI: Gants résistants aux produits chimiques non jetables

Caracteristiques: Marqué «CE» Catégorie III. Vérifiez une liste de produits chimiques contre lesquels les gants sont résistants avant de les utiliser.

CEN normative: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420

Maintenance: Établir un calendrier pour le remplacement périodique des gants afin de s'assurer qu'ils sont changés avant d'être imprégnés de contaminants. L'utilisation de récipients contaminés peut être plus dangereuse que l'absence d'utilisation, car le contaminant peut s'accumuler dans le composant matériel du gant.

Observations: Les gants présentant des fissures, des déformations ou lorsque la saleté extérieure risque de diminuer leur résistance doivent être immédiatement remplacés



Material: PVC (Polyvinyl chloride) Penetration time > 480 (min.): material thickness (mm): 0,35

Protection des yeux:

EPI: Lunettes de sécurité à monture intégrée.

Caracteristiques: Marqué «CE» Catégorie III. Protection intégrale des yeux contre la poussière, les fumées, le brouillard et les vapeurs.

Norme CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168

Maintenance: Nettoyer quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les conseils de fabrication. Utilisation recommandée en cas de risque de déversement.

Observations: Indicateurs de détérioration : coloration jaune, éraflures, fissures, etc....



Protection de la peau:

EPI: Vêtements résistant aux produits chimiques

**Safety data sheet in compliance with EC Regulation No 1907/2006 (Article 31)
Regulation (UE) No 2015/830
Regulation (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Trade Name: **BASWA Fill Core**



Version: 1

Product no.: a040

Date: 22/10/2019

Printing date: 22/10/2019

Page 8 of 15

<p>Caractéristique:</p> <p>Norme CEN:</p> <p>Maintenance:</p> <p>Observations:</p>	<p>Marqué «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être bien ajustés. Le niveau de protection doit être réglé en fonction d'un paramètre d'essai appelé "temps de rupture" (BT breaking time) qui indique le temps que prend le produit chimique pour traverser le matériau.</p> <p>Les instructions de conservation et de lavage doivent être fournies par le fabricant pour assurer une protection inchangée</p> <p>La conception des vêtements de protection doit faciliter leur positionnement correct et leur permanence sans déplacement, pendant la période d'utilisation prévue, compte tenu des facteurs environnementaux, ainsi que des mouvements et postures que l'utilisateur peut adopter au cours de son activité.</p> <p>Conservation and washing instructions must be provided by manufacturer to ensure unchanged protection</p>	
<p>EPI:</p> <p>Caractéristiques</p> <p>Norme CEN:</p> <p>Maintenance:</p> <p>Observations:</p>	<p>chemical resistant footwear and with anti-static properties</p> <p>«CE» mark Catégorie III. Vérifiez une liste de produits chimiques auxquels les chaussures sont résistantes avant d'être utilisées.</p> <p>EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345</p> <p>Pour un entretien correct de ce type de chaussures de sécurité, il est essentiel de tenir compte des instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures de remplacement doivent être remplacées en cas de signes de détérioration.</p> <p>Nettoyer régulièrement les chaussures et les faire sécher lorsqu'elles sont mouillées, mais sans les placer trop près d'une source de chaleur pour éviter des changements de température soudains.</p>	

8.2.2 Contrôles de l'exposition de l'environnement :

Veillez à ce que la pièce soit bien ventilée.

Évitez la formation de poussière (par exemple, coupez les carreaux avec un couteau plutôt qu'avec une scie).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

9.1.1 Apparence;

Forme: pâteuse (crèmeuse après mélange)
Couleur: blanc
Odeur: Odeur typique

9.1.2 Données pertinentes pour la sécurité:

Description	Valeur	Méthode	Commentaires
pH (20 °C)			non déterminé
point de fusion / - range (+°C)			non déterminé
Point d'ébullition (°C)			non déterminé
Point d'ignition (°C)	aucun		non inflammable
Risque d'explosion	aucun		non inflammable
Limite inférieure d'explosion	aucun		non inflammable

**Safety data sheet in compliance with EC Regulation No 1907/2006 (Article 31)
Regulation (UE) No 2015/830
Regulation (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Trade Name: **BASWA Fill Core**

Product no.: a040

Version: 1

Date: 22/10/2019

Printing date: 22/10/2019

Page 9 of 15

Limite supérieure d'explosion	aucun		non inflammable
Température d'allumage (°C)			non déterminé
Propriétés de propagation du feu			non déterminé
Pression de la vapeur (°C)			non déterminé
Densité (Kg/L)	0,5-0,75	laboratory BASWA	
Densité en vrac (kg/ m ³)			non applicable
Solubilité dans l'eau (g/l at 20°C)			non applicable
Coefficient de partage n-octanol / eau (Kow)			non déterminé
Viscosité dynamique (mPas/20 °C)			non applicable
Temps d'écoulement			non applicable
Pression de la vapeur			non déterminé
Vitesse d'évaporation			non déterminé
Test de séparation des solvants			non déterminé
Teneur en solvants			non déterminé
Conductivité			non déterminé
Point de fusion / intervalle de fusion			non déterminé
Corrosion			non déterminé
Mixibilité	possible		dans l'eau
Groupe gazier			non applicable
Température d'inflammation spontanée	aucun		non inflammable

9.1 Autre information:

Pas de données disponibles

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Le produit est stable dans des conditions de température et de pression normales.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réaction possible avec : les composés d'ammonium, le fluor, les acides.

10.4 Conditions à éviter:

Températures extrêmes et exposition directe au soleil

**Safety data sheet in compliance with EC Regulation No 1907/2006 (Article 31)
Regulation (UE) No 2015/830
Regulation (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Trade Name: **BASWA Fill Core**

Product no.: a040

Version: 1

Date: 22/10/2019

Printing date: 22/10/2019

Page 10 of 15

10.5 Matériaux incompatibles:

Éviter le contact avec les acides forts, les bases fortes et les substances oxydantes. Stable dans des conditions normales, le produit ne se modifie pas s'il est stocké dans un endroit sec. Il ne provoque pas de réactions dangereuses en cas de contact avec d'autres substances.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition si le produit est stocké et appliqué selon les instructions.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Information sur les effets toxicologiques:

Pas de données expérimentales disponibles sur les propriétés toxicologiques du mélange

a) Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë estimée pour la substance (ATE)	
Oral ATE	>2000 mg/Kg
Skin ATE	>2000 mg/Kg
inhalation ATE	>20 mg/L
2-methylisothiazol-3(2H)-one	
DL ₅₀ oral	>2000 mg/kg (rat, OECD423)
DL ₅₀ dermic	>2000 mg/kg (rat, OECD402)
CL ₅₀ inhalation	>20 mg/L

b) Corrosion/irritation de la peau

En cas de contact prolongé avec la peau, une irritation est possible.

c) Lésions oculaires graves/irritation

Irritant léger.

d) Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

e) STOT-exposition unique ; STOT-exposition répétée

Les critères de classification ne sont pas remplis.

f) STOT-exposition unique

Les critères de classification ne sont pas remplis.

g) Cancérogénicité

Les critères de classification ne sont pas remplis.

h) Mutation des cellules germinales

Les critères de classification ne sont pas remplis.

**Safety data sheet in compliance with EC Regulation No 1907/2006 (Article 31)
Regulation (UE) No 2015/830
Regulation (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Trade Name: **BASWA Fill Core**

Product no.: a040

Version: 1

Date: 22/10/2019

Printing date: 22/10/2019

Page 11 of 15

i) Reproductive toxicity

Les critères de classification ne sont pas remplis.

j) Aspiration hazard

Les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité:

Pas de données expérimentales disponibles sur les propriétés toxicologiques du mélange

2-methylisothiazol-3(2H)-un				
	Paramètres	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Algues à court terme	CL ₅₀ =8,4 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OECD201	72 hours
Toxicité aigue à long terme, Invertébrés Aquatiques	CE ₅₀ =32 mg/l	<i>Dafnia Magna</i>	OECD 202	48 hours

12.2 Persistance et dégradabilité :

En raison de son insolubilité dans l'eau (section 9.2), le produit n'a aucune mobilité.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas applicable.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas applicable.

12.5 Résultats de l'évaluation du PTB et du vPvB :

Pas applicable, voir Section 3.2

12.6 Autres effets négatifs:

Inconnus.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Type de déchets (Règlement (EU) No 1357/2014)

Code: Impossible d'attribuer un spécifiquement

code. Type de déchet: dangereux.

HP 13 "Sensibilisation"



**Safety data sheet in compliance with EC Regulation No 1907/2006 (Article 31)
Regulation (UE) No 2015/830
Regulation (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Trade Name: **BASWA Fill Core**

Product no.: a040

Version: 1

Date: 22/10/2019

Printing date: 22/10/2019

Page 12 of 15

Gestion des déchets:

Consulter le gestionnaire de déchets autorisé pour l'opération de validation et d'élimination conformément aux annexes 1 et 2 (directive 2008/98/CE, loi 22/2011). Selon les codes 15 01 (2014/955/UE), le conteneur en cas de contact avec le produit sera géré de la même manière que le produit lui-même, sinon il sera géré comme un déchet non dangereux. L'élimination du produit dans l'eau n'est pas conseillée. Voir le point 6.2.

SECTION 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro UN:

non réglementé

14.2 Nom d'expédition correct UN:

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement:

non réglementé

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

non réglementé

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

non réglementé

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et les modifications :

RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

RÈGLEMENT (UE) 2018/1480 DE LA COMMISSION du 4 octobre 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et rectifiant le règlement (UE)2017/776 de la Commission.

RÈGLEMENT (UE) 2018/669 DE LA COMMISSION du 16 avril 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.



**Safety data sheet in compliance with EC Regulation No 1907/2006 (Article 31)
Regulation (UE) No 2015/830
Regulation (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Trade Name: **BASWA Fill Core**

Product no.: a040

Version: 1

Date: 22/10/2019

Printing date: 22/10/2019

Page 13 of 15

RÈGLEMENT (UE) 2019/521 DE LA COMMISSION du 27 mars 2019 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques, mise à niveau conformément au règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1906/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59 Liste des candidats : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH, annexe XIV Substances soumises à autorisation, tel que modifié : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à des restrictions applicables à la mise sur le marché et à l'utilisation : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

SEVESO III : DIRECTIVE 2012/18 / UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 relative la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et modifiant puis abrogeant la directive 96/82 / CE : Section 7

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

16.1 Législation applicable en matière de fiches de données de sécurité :

Cette FDS a été rédigée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'élaboration des FDS du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), mise à jour conformément au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015.

Texte des déclarations H, qui sont visées aux sections 2 et 3 :

16.2 Règlement n°1272/2008 (CLP):

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

Peau Corr. 1B: Corrosion de la peau. Catégorie 1.

Aigue Tox. 2: Toxicité aigue. Catégorie 2.

Aigue Tox. 3: Toxicité aigue. Catégorie 3.

Peau Sens 1A: Sensibilisation de la peau. Catégorie 1A.

STOT SE 3 : STOT-une seule exposition. Catégorie 3.

Aquatic Acute 1 : Toxicité aquatique à court terme (Aiguë). Catégorie 1.

Aquatic Chronic 1 : Toxicité aquatique à long terme (Chronique). Catégorie 1.

Eye Dam.1 : Lésions oculaires graves. Catégorie 1.

H301: Toxique en cas d'ingestion.



**Safety data sheet in compliance with EC Regulation No 1907/2006 (Article 31)
Regulation (UE) No 2015/830
Regulation (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Trade Name: **BASWA Fill Core**

Product no.: a040

Version: 1

Date: 22/10/2019

Printing date: 22/10/2019

Page 14 of 15

H311: Toxique si en contact avec la peau.

H314: Cause des grosses brûlures sur la peau et des dommages sur les yeux.

H317: Peut causer une réaction allergique sur la peau.

H318: Cause de sérieux dommages sur les yeux.

H319: Cause de sérieuses irritations sur les yeux.

H330: Fatal si inhalé.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, effets durables.

16.3 Abreviations et acronymes:

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals.

CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.

CE: European List of Notified Chemical Substances.

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).

LD50: Lethal dose, 50 percent.

LC50: Lethal concentration, 50 percent.

EC50: Median Effective Concentration.

PBT: Persistent, bioaccumulative, toxic.

mPmB: Very persistent, very bioaccumulable.

TLV-STEL: Threshold limit value - Short-term exposure limit (15 minutes).

TLV-TWA; Threshold limit value - Time weighted average (8 hours)

DNEL: Derived no-effect level.

PNEC: Predicted No Effect Concentration.

IUPAC: Organic nomenclature.

16.4 Principales sources bibliographiques:

<http://esis.jrc.ec.europa.eu>

<http://echa.europa.eu>

<http://euophrac.eu>

<http://echemportal.org>

<http://toxnet.nlm>

<http://inchem.org>

<http://epa.gov>

<http://insh.es>

16.5 Méthodes d'évaluation des informations :

Article 9 Règlement No1272/2008 (CLP).

La classification des mélanges est basée, en général, sur les méthodes de calcul des substances, conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. Voir la section 9 pour les propriétés physico-chimiques, la section 11 pour les informations toxicologiques et la section 12 pour les informations écologiques.

Il est conseillé d'effectuer une formation de base en matière de sécurité et d'hygiène du travail pour assurer une manipulation correcte du produit.

CLAUSE DE NON-REONSABILITE:



**Safety data sheet in compliance with EC Regulation No 1907/2006 (Article 31)
Regulation (UE) No 2015/830
Regulation (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Trade Name: **BASWA Fill Core**

Product no.: a040

Version: 1

Date: 22/10/2019

Printing date: 22/10/2019

Page 15 of 15

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur. Les informations données sont uniquement conçues comme un guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et ne peuvent être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf si cela est spécifié dans le texte. Les données indiquées correspondent à nos connaissances actuelles et ne constituent pas une garantie de propriétés. Les destinataires de notre produit doivent respecter, sous leur responsabilité, les règles et réglementations en vigueur.
